

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT-AUBIN DE MEDOC - PAE des Vignes - Programme des équipements publics - Arrêt du dossier définitif du projet - Décision

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Les origines du projet

Par délibération n°2010/0121, en date du 26 mars 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur des Vignes, sur la commune de Saint-Aubin de Médoc.

L'enjeu principal de cette opération était la production de logements afin de répondre aux objectifs du PLH et du plan d'urgence en faveur du logement, mais aussi d'aider au développement équilibré du territoire communal et de son centre bourg en complément du PAE existant dans le centre-ville.

Les orientations d'aménagement consistent :

- à produire des logements d'après les critères du développement durable assurant mixité fonctionnelle, sociale et s'intégrant au tissus existants,
- à concevoir et générer des espaces publics à dominante végétale,
- à valoriser les secteurs forestiers,
- à permettre un accès privilégié vers les équipements de centralité du centre-ville et vers les franges forestières.

Le projet prévoit la création de 440 logements dont 25 % de locatifs conventionnés.

2 – Présentation du projet urbain

Ainsi pour répondre à ces objectifs, une étude urbaine confiée à l'équipe LE MAIRE/ CLOUP/ INGEROP a permis d'établir pour ce PAE un Programme des Équipements Publics (PEP) qui se décompose comme suit :

- Chemin des Vignes : travaux, voirie, assainissement
- Route de Mounic : travaux, voirie, assainissement
- Route de Cujac : travaux, voirie, assainissement
- Giratoire de Mounic : travaux, voirie, assainissement
- Giratoire de Cujac : travaux, voirie, assainissement
- Passes communales (Amazones et Quatre Vents) : travaux, voirie, assainissement
- Bassins et réserves hydrauliques : travaux, assainissement

Par délibération n°2010/0397, en date du 25 juin 2010, le Conseil de communauté a décidé de soumettre à la concertation publique préalable, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, ce programme de travaux de voirie et assainissement réalisés dans le cadre du PAE des Vignes.

Pour une meilleure lisibilité du public, cette concertation a porté sur l'ensemble des projets de travaux de VRD et bassins d'assainissements dont le montant total prévisionnel s'élevait à 5 649 620 euros TTC (valeur 2010). Elle s'est déroulée pendant toute la durée des études préalables, jusqu'à l'approbation des études d'avant projet.

Le bilan a été arrêté par délibération n°2013/0631 en date du 27 septembre 2013.

Sa conclusion, dont le dossier est consultable dans les locaux de la direction territoriale ouest, démontre qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet d'aménagement des voiries et réseaux du secteur.

A l'issue de ce bilan, la Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération, relatif aux équipements d'intérêt général (assainissement et voirie).

3 – Présentation du dossier définitif du projet

Le processus des études a permis de proposer la restructuration de l'ensemble des voiries existantes du secteur afin d'y intégrer, sur des emprises élargies, des voies vertes et cheminement doux, un traitement paysager et la création de noues pour la gestion des eaux pluviales. Le passage de bus Tbc a été anticipé sur le chemin des Vignes et les routes de Mounic et Cujac. Deux carrefours giratoires sont prévus en entrée d'agglomération afin d'améliorer la sécurité routière et de réduire la vitesse.

Les eaux pluviales des voiries seront collectées via des fossés ou des noues et acheminées vers le ruisseau de la Pudote. Une partie de ces eaux seront régulées par deux noues d'étalement à créer avant rejet au ruisseau, à l'angle de la route de Mounic.

Des acquisitions foncières sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme de travaux.

Le coût de ces aménagements de voirie et assainissement, foncier compris (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues), a été estimé à 6 336 210 € TTC ($\pm$ 15 % valeur avril 2013), soit + 12 % par rapport aux estimations de 2010, hors extension du réseau ERDF.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le code de l'Environnement,

VU la délibération n°2010/0121 en date du 26 mars 2010 créant le PAE des Vignes à Saint-Aubin de Médoc,

VU la délibération n° 2013/0631 en date du 27 septembre 2013 approuvant le bilan de la concertation publique,

VU le dossier définitif du projet.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'opportunité du projet n'est pas remise en cause par le résultat de la concertation et que le dossier définitif du projet constitue la meilleure réponse aux objectifs attendus,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter, suite à la concertation publique, le dossier définitif du projet d'équipements de voirie et d'assainissement internes au PAE des Vignes, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présenté ci-dessus,

Article 2 : de tenir à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté urbaine de Bordeaux, le dossier définitif de projet, à la Direction territoriale Ouest, service développement local.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2013

Mme. CHRISTINE BOST